

Tradition et innovation

Le hansard fête ses 125 ans



THE REPORTERS' GALLERY, HOUSE OF COMMONS.
SKETCHES AT THE CAPITAL BY OUR OWN ARTIST.

FROM THE METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY COLLECTION



Le 7 mai 1980, Madame le Président Sauvé inaugurerait cette plaque de bronze, posée sur le mur est de la rotonde, qui marque le 100^e anniversaire du hansard

Tradition et innovation, le hansard fête ses 125 ans
souligne le 125^e anniversaire du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes.

L'équipe chargée du projet du 125^e anniversaire remercie sincèrement les dirigeants et le personnel de la Chambre des communes qui ont contribué à la préparation de cette publication :

M. Peter Milliken, Président
M. William Corbett, Greffier
M. Louis Bard, dirigeant principal de l'information, Services de l'information
Michel Roy, Marcel Néron et Michel Loïselle, Impressions
Louis Joanis, Intégration des systèmes et Développement d'applications
Murray Stephens, Service des comptes rendus
Chantal Laprade, Service des publications

Équipe du projet du 125^e anniversaire du hansard :

Martin Bédard
Michel Boucher
Christine Burbridge
Bruce Hubbard
Bonita Neri
Brian Potvin
Anne-Marie Vinet
John Wallner

Mai 2005

Avant-propos du Président

Je considère comme un honneur d'être appelé à rédiger un avant-propos pour cette brochure commémorant le 125^e anniversaire de la Direction des comptes rendus officiels de la Chambre des communes.

Je suis un lecteur avide du harsard depuis plus de quatre décennies. Dans ma jeunesse, c'était ma façon de suivre l'évolution des affaires courantes de l'État, et c'est ainsi que j'ai développé un intérêt de plus en plus marqué pour le monde de la politique et de la procédure.

En 1988, j'ai été élu député de Kingston et les Îles. Depuis, ma connaissance et mon appréciation des gens qui enregistrent et diffusent les débats et les délibérations des comités ont été en s'amplifiant. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par tous les députés, qui savent pertinemment que le service du harsard constitue un rouage essentiel dans le fonctionnement harmonieux du processus parlementaire.

En tant que Président de la Chambre des communes, je suis encore plus sensible à l'importance de l'exactitude dans l'enregistrement et la publication des débats et des délibérations de comités. Plus d'une fois j'ai dû me reporter aux transcriptions afin de trancher des rappels au Règlement soulevés par des députés. Puisque les débats sont publiés sous l'autorité du Président, je suis rassuré de savoir que je peux compter sur le professionnalisme des gens qui les produisent.

Au nom de tous les parlementaires, je remercie les hommes et les femmes des Publications parlementaires de la Chambre des communes pour leur ardeur au travail et leur contribution au processus démocratique. Heureux 125^e anniversaire!

L'hon. Peter Milliken
Président, Chambre des communes

* * * * *

Avant-propos du Greffier

En tant que greffier de la Chambre des communes, je suis officiellement responsable de la tenue des dossiers de l'institution. Ceux qui me connaissent tant soit peu savent cependant que je suis loin de pouvoir sténographier ou dactylographier à une vitesse suffisante pour capter le flux quotidien des paroles des députés. Pendant 125 ans, cette tâche a été dévolue à un groupe d'employés dévoués et qualifiés de la Chambre travaillant pour ce qu'on appelait à l'origine la Direction des comptes rendus et qu'on appelle maintenant la Direction des publications parlementaires.

À partir du moment où, en 1880, la Chambre a décidé d'engager ses propres sténographes et éditeurs pour le compte rendu des débats, on a constaté une amélioration immédiate dans la qualité du texte et la rapidité de la production. Même dans les premières années, on pouvait obtenir dans un délai de 24 heures la transcription d'un débat de fin de soirée, un progrès notable par rapport aux jours et aux semaines dont pouvaient avoir besoin les journaux de l'époque pour présenter leurs comptes rendus.

Il convient de noter que les formes utilisées et le contenu procédural des publications de la Chambre ont très peu évolué au cours des 125 dernières années, alors que la quasi-totalité des autres aspects du processus ont été modifiés en profondeur. Le nombre d'heures consacrées aux délibérations au cours d'une session a explosé. Le nombre de comités parlementaires et la fréquence de leurs réunions ont également augmenté, de même que la charge de travail liée à la préparation et à la publication des témoignages et rapports de comités. Par ailleurs, les Publications parlementaires jouent aujourd'hui un rôle important dans la mise en forme et la publication des textes de loi et des amendements aux projets de loi. Qui plus est, la Chambre offre maintenant ses publications dans une variété de médias afin d'assurer leur accessibilité à tous les députés et aux autres Canadiens. Avec l'évolution ininterrompue de la technologie, la gestion de l'information est devenue d'une importance cruciale.

Ce qui n'a pas changé en 125 ans est la qualité du service, le professionnalisme et le dévouement de chaque employé des Publications parlementaires envers les députés et l'institution de la Chambre des communes. Qu'il s'agisse de l'agent des délibérations et de la vérification qui assiste à une réunion pour saisir les événements et le signal audio, du transéditeur qui transfère le parlé au document (virtuel), de l'éditeur qui met son expérience au service de la forme et de la continuité procédurales, de l'agent des publications et de l'assurance de la qualité qui travaille souvent la nuit pour veiller au respect d'échéances cruciales, ou encore de l'agent de gestion de l'information qui s'assure que les mots utilisés sont accessibles, tous ont la capacité et la volonté d'assumer leurs responsabilités. Ils s'y emploient tous les jours malgré le changement constant des échéances, de la situation politique et des technologies autour d'eux – et en faisant comme si de rien n'était. Pour cela, je leur lève mon chapeau, les remercie et leur souhaite de nombreuses autres années de service remarquable. Heureux 125^e anniversaire!

William C. Corbett

Avant-propos du dirigeant Principal de l'information

Au cours de la 36^e législature, la Chambre des communes, avec l'appui du Bureau de régie interne, a créé pour la gestion de l'information et de la technologie de l'information la vision d'un complexe parlementaire axé sur la communication et le partage de l'information et utilisant la technologie comme catalyseur. On mettait désormais l'accent sur la prestation de services aux députés plutôt qu'à l'institution. L'approche adoptée par la Direction des services de l'information tenait compte de l'importance de fournir un service exceptionnel aux clients, d'être toujours en mesure de prendre l'initiative et réaliser de saines stratégies d'investissement – dans les personnes et dans la technologie.

Lors de la 37^e législature, la Chambre des communes a pris l'engagement particulier d'améliorer la prestation des communications et des services d'information aux députés, d'examiner les problèmes liés à l'accroissement du volume d'information et de mettre à profit les technologies de convergence et d'intégration. Quelle n'a pas été ma joie lorsque l'idée de PRISME a commencé à se faire jour! PRISME offrait la possibilité d'une synthèse globale. Et les éléments clés de cette synthèse globale se trouvaient au sein des Publications parlementaires.

Premièrement, depuis les premiers jours de la Direction des comptes rendus officiels, les employés chargés des publications parlementaires jouissent d'une excellente réputation pour ce qui est du service aux députés, un service non seulement de qualité, mais fourni en temps opportun et avec impartialité. Ce n'est pas d'hier qu'ils explorent les nouvelles technologies afin d'améliorer leurs prestations. Et ils ont ouvert la marche non seulement à la Chambre des communes, mais au Canada et à l'échelle mondiale. De plus, ils ont toujours conclu des partenariats solides avec leurs collègues de la procédure, de la traduction, de l'impression et de la technologie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, et ce depuis plus de 100 ans.

Deuxièmement, étant donné l'intérêt de tous les législateurs à l'égard d'un Parlement plus ouvert et d'une participation accrue des citoyens au processus démocratique, l'accès plus rapide d'un auditoire plus vaste à l'information parlementaire répondait à une exigence sur le plan stratégique. Il fallait que PRISME s'avère un outil fiable permettant de rapporter et de publier un volume croissant d'information, en raison notamment de la multiplication des séances de comité, et d'apporter en toute confiance les amendements aux dispositions législatives controversées sans le risque des erreurs attribuables aux conversions multiples et aux défauts techniques. PRISME devait également permettre aux députés d'accéder à leur information, en tout temps et en tout lieu, sur la colline du Parlement et dans les bureaux de circonscription du pays. Les Publications

parlementaires ont été à l'avant-garde de cette technologie et relevé le défi de la mettre en œuvre plutôt que de risquer une interruption de service en conservant les systèmes antérieurs.

Troisièmement, le temps était venu de repenser l'ensemble du processus de saisie et d'organisation de l'information contenue dans les documents parlementaires en exploitant les technologies de convergence et d'intégration. Je savais que nous pouvions compter sur notre personnel pour repenser la notion de garde de l'information, ainsi que les rôles et responsabilités de tous les intéressés. Cela a nécessité un investissement dans les opérations et une formation technique ainsi que la conception d'un site Web des Publications parlementaires, afin de mettre les outils de travail essentiels à la disposition des anciens employés tout comme des recrues au sein de l'organisation et des organisations partenaires.

De toute évidence, au cours de la 38^e législature, les employés des Publications parlementaires poursuivent la tradition d'offrir des services novateurs et continuent d'ouvrir la marche dans le domaine de la gestion de l'information, en s'attachant à appliquer des normes exemplaires. L'histoire du hasard montre que le rythme du changement a commencé à s'accélérer dans les années 1960 et que de multiples modifications sont intervenues dans les années 1980 à 2000. Le rythme et la complexité des changements font maintenant partie de la donne, tout comme l'intégration avec d'autres systèmes à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre; nous comptons sur vous pour demeurer souples et prêts à tracer la voie dans le nouveau siècle. Heureux 125^e anniversaire! Il me tarde de travailler à définir l'avenir avec vous.

Louis J. R. Bard
Dirigeant principal de l'information
Services de l'information, Chambre des communes

* * * * *

Introduction

Arrivée aux Publications parlementaires en mars 2000, je n'ai eu que brièvement le privilège de travailler avec les artisans de la création du hansard. Toutefois, j'ai eu la possibilité d'observer le dévouement, la passion et les efforts de tous ceux qui contribuent à produire à temps des publications parlementaires impartiales et exactes, y compris les débats, les témoignages de comités, les index, les projets de loi et les rapports.

J'ai pu observer l'effervescence des séances tardives. Après que les députés ont mis fin au débat, que les greffiers au Bureau ont accroché leur toge, que les lumières de la télévision se sont éteintes et que les services de sécurité ont verrouillé la Chambre, il se poursuit dans l'ombre et, souvent, sans qu'on en entende parler, un travail visant à rapporter et à publier le débat de bonne heure le jour suivant dans les deux langues officielles. Et la course qu'il faut mener pour consigner avec précision les modifications de dernière minute à de multiples projets de loi ou rapports simultanément, tout en veillant à la concordance et en respectant les formes, afin de satisfaire aux délais de dépôt révisés (entendre : plus courts!), pourrait en essouffler plus d'un.

J'ai également pu observer le professionnalisme d'employés cherchant à maîtriser une nouvelle technologie malgré la pression des échéances de publication et la précision exigée par la nature du travail. J'ai aussi été témoin de l'irritation d'utilisateurs forcés de recourir à un expédient en attendant une solution définitive. Mais le lien entre les traditions de la production du hansard et les technologies nouvelles n'est pas nouveau. Depuis le tout début, les modes de production se sont succédé, depuis la sténographie et la dictée à des copistes, en passant par les mini-ordinateurs de la première génération et l'enregistrement audionumérique, jusqu'au système d'information intégrée d'aujourd'hui qui repose sur une technologie client-serveur, le métabalissage et la souris. Pour ce qui est du travail en partenariat, les efforts et les leçons apprises à la dure école de ceux qui rapportent, traduisent, publient et impriment ont souvent facilité l'adoption de nouvelles technologies par d'autres services au sein de la Chambre ainsi que par des partenaires de l'extérieur et d'autres parlements à l'échelle du pays, du Commonwealth et même du reste du monde.

Trop ou pas assez : c'est ainsi qu'on pourrait qualifier la charge de travail à cause des grandes fluctuations de l'activité liée aux déplacements des comités, au programme législatif, aux périodes électorales et à l'animation qui précède un long ajournement. Il en résulte énormément de pression pour tout le personnel et nos partenaires. Pour ceux qui ne sont pas employés à plein temps, cela signifie chercher d'autres moyens de payer les factures. Pour les employés des Publications, cela signifie accepter que des retards pris en amont soient compensés à leur étape du processus, leur échéance, la livraison aux clients n'étant pas reportable.

J'ai vu enfin des gens travailler avec enthousiasme et application à faire en sorte que le compte rendu soit fidèle et satisfaisant pour l'institution et ses membres, non seulement aux fins des besoins du jour mais également des archives historiques du

Canada. Et, dans les rares cas où des termes figurant au compte rendu ont été contestés à la Chambre ou dénigrés dans les médias, j'ai constaté une déception et un embarras véritables au sein du personnel. Parmi les millions de mots et les milliers d'heures de délibérations dont il est fait état annuellement, l'erreur occasionnelle nous aide à mettre en perspective la rareté de ces erreurs.

Je remercie tous ceux d'entre vous qui avez participé et contribué à notre travail pour vos efforts, votre professionnalisme et votre dévouement indéfectibles. C'est un honneur et un privilège pour moi d'œuvrer avec vous à servir les députés et l'institution de la Chambre des communes. À l'occasion du 125^e anniversaire du hansard, je vous dis à tous : Bravo! Vous méritez des applaudissements.

Bonita Neri
directrice
Publications parlementaires

* * * * *

1867 À 1880—LES DÉBUTS

Au commencement était la parole, et les parlementaires voulurent qu'elle soit conservée par un moyen plus durable et plus impartial que les journaux. Entre 1867 et 1880, différentes formules furent mises à l'essai pour conserver par écrit le compte rendu des débats de la Chambre des communes. On a d'abord fait appel à des rédacteurs contractuels et les comptes rendus publiés dans les journaux étaient colligés dans une sorte d'album du hansard. Toutefois, le caractère partial de ces comptes rendus ne faisait pas l'affaire de tous les députés. Ainsi, dès le début, on a eu recours à des particuliers et à des entreprises pour la préparation, l'édition, l'impression, la reliure, la distribution et la traduction des comptes rendus, dans l'espoir d'obtenir une transcription plus fidèle.

Dès 1871, des députés ont proposé que la Chambre trouve les fonds nécessaires pour confier à des sténographes la publication des débats dans les deux langues. Un amendement visant à soustraire ces dépenses de l'indemnité personnelle des députés a alors été présenté, mais il a été rejeté.

Essentiellement, le problème était d'imprimer et de distribuer les comptes rendus à temps. En 1875, des règles visant à rationaliser le processus pour permettre la production d'un document en temps opportun ont été établies :

- La version transcrite et révisée est envoyée à l'impression;
- L'entrepreneur est responsable de produire un compte rendu juste et impartial et de le livrer rapidement;
- L'entrepreneur chargé de l'impression doit aussi faire la correction des épreuves;
- Aucun discours écrit ne doit servir à la préparation du compte rendu;

- Les députés sont autorisés à proposer verbalement des corrections à apporter aux épreuves, à condition que cela ne modifie pas le sens, le ton ou la longueur de leurs interventions.

Puis, à partir de 1876 :

- Les discours seront traduits en français par des traducteurs de la Chambre;
- Une édition reliée sera produite à partir des fascicules quotidiens;
- Des règles sont établies pour mieux encadrer le travail des sténographes;
- Des index seront établis;
- Il est interdit au sténographe en chef d'entretenir des rapports avec la presse. Ni lui ni son personnel ne doivent fournir des transcriptions aux journaux.

Les retards de production étaient une constante source de contrariété pour les députés. Les contrats stipulaient que la version finale du Hansard (en anglais) devait être livrée au plus tard à 15 heures le lendemain, mais ce délai n'était jamais respecté.

1880 À 1980—LES 100 PREMIÈRES ANNÉES

Un jour, il a été proposé que la Chambre embauche un traducteur francophone. Comme l'entente était que le compte rendu serait publié en anglais avant d'être traduit en français (et non l'inverse), on voit que le compte rendu était d'abord rédigé en anglais seulement, puis traduit à partir de sa version imprimée, ce qui retardait d'autant la publication du hansard en français, puisqu'il fallait attendre que la version anglaise soit imprimée avant de pouvoir commencer la traduction.

Le 26 avril 1880, le Comité spécial chargé de superviser le compte rendu officiel des débats a présenté la résolution suivante :

Parce qu'il estime que la constitution d'une équipe permanente de rapporteurs sténographes contribuerait à améliorer l'efficacité du service des comptes rendus, le Comité recommande l'embauche de six rapporteurs qui seront des agents de la Chambre.

Sur la photo (d'avant 1916), on voit qu'un siège était réservé au sténographe en chef à la tribune des journalistes pour lui permettre de suivre la période des questions, les affaires courantes et les autres travaux de la Chambre.



THE REPORTERS' GALLERY HOUSE OF COMMONS
Seated at the Centre: Stephen A. Abbott.

Le sténographe en chef, Stephen A. Abbott, portant la barbe, est le premier à gauche de la rangée du bas.

Le dépôt à la Chambre, le 4 mai 1880, d'un rapport préparé par M. Rufus Stephenson (député conservateur de Kent, Ont.), a donné naissance à la Direction des comptes rendus officiels des débats de la Chambre des communes. C'est cet évènement que rappelle le 125^e anniversaire du hansard.

CHAMBRE DES COMMUNES

Mardi 4 mai 1880

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

Prière

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

Extrait du compte rendu officiel des débats, 4 mai 1880

Cette date marque le début de la saisie et de la production de comptes rendus objectifs des délibérations de la Chambre et de ses comités par des employés permanents, dont quelques-uns avaient déjà travaillé comme sténographes au Parlement. L'idée n'était pas de produire un compte rendu textuel, mais plutôt de rendre le sens et la portée des propos tenus par les parlementaires. À l'époque, c'était l'« éditeur » du bureau des débats qui coordonnait la préparation des comptes rendus et l'indexation du hansard.

Quelques mois plus tard, une motion était déposée, réclamant le démantèlement de la Direction des comptes rendus officiels des débats. Puis, le 14 février 1881, le personnel du Service des comptes rendus présentait le rapport suivant :

SUCCÈS DU NOUVEAU SYSTÈME

Malgré les difficultés inhérentes à la mise en place d'un nouveau système par des employés qui n'ont aucune expérience de la production collective d'un compte rendu officiel, nous osons croire que le Comité reconnaîtra le succès général de cette nouvelle façon de faire. Outre le fait que les députés se montrent satisfaits des comptes rendus que nous préparons, nous pouvons affirmer sans craindre de nous tromper que toute comparaison de notre travail, non seulement avec l'ensemble des comptes rendus officiels des débats de la Chambre publiés antérieurement, mais aussi avec tout ce qui se fait de semblable aux États-Unis, en Europe ou dans les colonies australiennes, confirme de façon plus claire encore le succès de l'expérience.

On apprenait que le hansard se comparaît avantageusement au bulletin du Congrès américain et que le personnel des Comptes rendus avait rapidement surmonté les difficultés de mise en marche, liées notamment au débat sur le Canadien Pacifique. Il y était aussi question des délais de production :

L'échec de tous les systèmes précédemment mis à l'essai par la Chambre s'explique par les longs délais de production. Il s'écoulait tellement de temps parfois avant qu'un fascicule ne

soit publié que celui-ci devenait pratiquement inutile. Contrairement aux années passées, où nous nous retrouvions à la fin d'une session avec souvent six semaines de retard à rattraper sur la publication des comptes rendus, cette session-ci, les comptes rendus ont été publiés ponctuellement à chaque jour, même lorsque les séances s'étaient prolongées pendant la nuit.

La Chambre avait eu raison de faire confiance à son personnel permanent. Le produit était beaucoup plus détaillé que les comptes rendus publiés dans les journaux. Du début de la troisième session de la quatrième législature à la date de publication du rapport, 825 pages de débats avaient été publiées, soit plus que ce qu'auraient pu produire en moyenne des sténographes à contrat. Les comptes rendus quotidiens comptaient en moyenne 30 pages, 48 au maximum. Les corrections apportées aux bleus étaient faites à temps pour être intégrées à l'édition reliée, tout comme la préparation des index.

La motion de démantèlement ayant été rejetée, le hansom existe toujours et fait aujourd'hui partie de ce qui est devenu les Publications parlementaires.

Pour renforcer l'effectif alors composé exclusivement de sténographes, deux méthodes ont été proposées : accroître le nombre de sténographes, ou leur adjoindre des copistes capables de faire la transcription à partir de la dictée. Voici les avantages invoqués à l'époque pour justifier le recours à des copistes :

AVANTAGES DU RECOURS À DES COPISTES

Le recours à des copistes est avantageux pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

(1) Le sténographe, libéré de la fastidieuse tâche de tout transcrire à la main, serait en meilleure disposition mentale et physique pour prendre des notes détaillées et exactes de ce qui se dit en Chambre.

(2) Avec l'aide d'un copiste, le sténographe pourrait consacrer une plus grande partie de son temps à donner un caractère littéraire au compte rendu et risquerait moins aussi d'interpréter faussement les propos des orateurs.

(3) Si le Comité est d'accord avec ces propositions, nous l'exhortons respectueusement à adopter la méthode en vigueur au Congrès américain, qui consiste à verser aux sténographes des salaires suffisants pour leur permettre d'embaucher des copistes pour les aider dans leur travail. Les raisons pour lesquelles nous préconisons de laisser l'embauche d'adjoints à la discrétion des sténographes sont entre autres les suivantes :

(1) Parce qu'ils seraient responsables de la qualité de leur travail, les sténographes sentiraient qu'il est dans leur intérêt de n'engager que des hommes compétents.

(2) Grâce à leur réseau professionnel d'un bout à l'autre du pays, ils auraient toutes les chances voulues de recruter des hommes ayant la formation et les qualifications nécessaires pour faire le travail.

Les auteurs du rapport recommandaient donc de verser aux sténographes un salaire suffisant pour leur permettre de s'adjoindre des copistes.

Il y était aussi question des locaux réservés aux sténographes, qui étaient situés à proximité d'un corridor très passant et du bureau de poste, dans un secteur difficile à aérer sans créer de courant d'air dangereux. On demandait donc pour les sténographes une salle de taille comparable à celle réservée à la presse. Le rapport était signé par George B. Bradley, George Eyvel, E. Joseph Duggan, Albert Horton, Isaac Watson, F. R. Marceau, Stephen A. Abbott et J. C. Boyce.



Sténographes officiels de la Chambre des communes, 1886. Devant : E. Joseph Duggan, J. O. Marceau, George B. Bradley (sténographe en chef), Albert Horton, J.C. Boyce. Derrière : George Eyvel, Thomas John Richardson, F. R. Marceau, Stephen A. Abbott.

Tel fut le début des premières équipes de sténographes parlementaires, de copistes et de réviseurs chargées du compte rendu des délibérations de la Chambre ainsi que de ses comités; elles ont ainsi préservé l'histoire législative du pays pendant plus d'un siècle, depuis l'époque de sir John A. Macdonald jusque vers 1990.



Les sténographes du hansom au travail au centre de la chambre 1898 – W. J. Topley

LE GRAND INCENDIE DU 3 FÉVRIER 1916

L'incendie qui a détruit le premier édifice du Centre en 1916 est rapporté avec la traditionnelle neutralité qui caractérise le hansom : une note de la rédaction décrit l'arrivée du portier en chef de la Chambre, M. C. R. Stewart, qui annonce qu'un gros incendie s'est déclaré dans la salle de lecture et que tout le monde doit sortir rapidement, puis signale qu'il y a eu des pertes de vie.

Une simple ligne horizontale sépare cette note de la reprise des travaux parlementaires le vendredi 4 février 1916, à 15 heures, au Musée commémoratif Victoria.

At this time Mr. C. R. Stewart, Chief Doorkeeper of the House of Commons, came hurriedly into the Chamber and called out: "There is a big fire in the reading room; everybody get out quickly." The sitting was immediately suspended without formality, and members, officials, and visitors in the galleries, fled from the Chamber. Some of them were almost overcome by the rapidly-advancing smoke and flames before reaching a place of safety. The fire, which had originated in the reading room, gained momentum with extreme rapidity and was soon beyond control. It continued till the following day, resulting in the almost total destruction of the Parliament buildings, together with the loss of several lives.

Friday, February 4, 1916.

The House met at Three o'clock, at the Victoria Memorial Museum, the Speaker in the Chair.

THE DESTRUCTION OF THE PARLIAMENT BUILDINGS BY FIRE.

On the Orders of the Day:

(Extrait du compte rendu officiel, à 21 heures, le 6 février 1916, puis reprise des travaux

parlementaires à 15 heures, le 4 février 1916)

La nuit de l'incendie du 3 février 1916, George Simpson, le sténographe parlementaire présent à la Chambre, a fait preuve d'un courage remarquable en demeurant à son poste jusqu'à ce que l'Orateur* quitte son fauteuil.

Après avoir quitté la Chambre, il est passé par le bureau des débats pour avertir ses collègues, puis s'est dirigé vers les grilles d'entrée de la colline du Parlement avec en main son carnet de notes sténographiées. Il a ensuite pris une chambre dans un hôtel situé à proximité, où il a dicté, révisé et transmis à l'Imprimeur du Roi le reste du discours de William Stewart Loggie (député libéral de Northumberland, Nouveau-Brunswick).

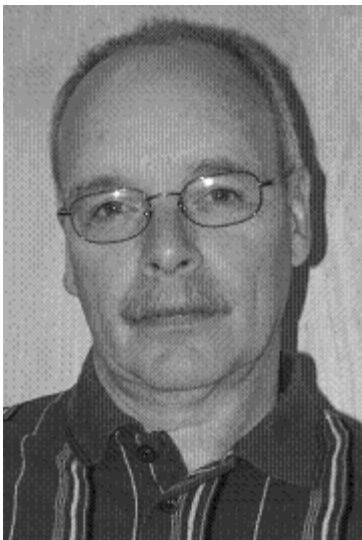
En 1926, il est devenu éditeur des débats et est demeuré à ce poste jusqu'en 1932.

* C'est ainsi que s'appelait le Président à l'époque.



George Simpson

LA TRADITION HUBBARD



par Bruce Hubbard,
Agent de gestion de l'information, Publications parlementaires,
Sténographe parlementaire, troisième génération

J'avais six ans lorsque mon grand-père a pris sa retraite de la Chambre des communes en 1957. La plupart des enfants de cet âge ont le souvenir d'un grand-père qui travaillait dans sa cave ou dans son garage. Moi, je me rappelle que j'observais le mien assis à son bureau, ses feuilles et son papier carbone soigneusement empilés d'un côté et son cahier gribouillé de l'autre. Je le regardais taper allégrement sur sa machine à écrire pendant qu'il lisait ses notes sténographiques. Ce fut mon premier contact avec la profession de sténographe judiciaire. J'étais loin de me douter à cette époque que je ferais un jour partie d'une tradition aujourd'hui vieille de 86 ans à la Chambre des communes, née trois ans après l'incendie qui a ravagé les édifices du Parlement la nuit du 3 février 1916.

Un Éditeur Chevronné Se Retire



THOMAS S. HUBBARD

Né en Guyane britannique, mon grand-père, Thomas S. Hubbard, avait travaillé pour un journal de Georgetown dans sa jeunesse. En 1913, il a été invité à se joindre à l'équipe du *Guardian* de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, où il a suivi un cours de sténographie. Les compétences ainsi acquises lui ont ensuite valu de travailler à l'Assemblée législative de la province jusqu'à ce qu'il devienne sténographe à la Chambre des communes en 1919 et par la suite éditeur des débats en 1952.

Mon grand-père a connu une carrière remarquable à une époque où la sténographie était le seul moyen fiable de consigner les délibérations parlementaires et judiciaires. Il fallait pour cela un sténographe capable d'écrire 200 mots à la minute, tel un véritable magnétophone humain. Thomas était non seulement un sténographe productif, mais aussi un grand passionné de la langue anglaise.

Il prenait son travail à cœur. Sa réputation était telle que le magazine *Time* lui a consacré un article le 15 avril 1957, juste après son départ à la retraite. De toute évidence, il avait gagné le respect et l'admiration des députés dont il rapportait les propos, comme en témoigne éloquentement l'article ci-dessous :

THE PARLIAMENT

Hansard's Day

When Commons opened session one day last week, CCF Member Stanley Knowles rose to make one of the least controversial speeches of his parliamentary career. It was a tribute to gentle, 65-year-old Thomas Stephen Hubbard, retiring after 38 years as reporter, assistant editor and, since 1952, editor of *Hansard*,* the official journal of parliamentary proceedings. Members thumped their desks in approval and craned their necks to peer at Hubbard, who sat smiling and misty-eyed in his press-gallery seat. Prime Minister Louis St. Laurent himself paid the final compliment. Said he: "He was always careful not to modify in the slightest degree the substance and meaning of what was said, but I think we all agree that his editing has made our remarks read somewhat better than a phonographic tribute would have allowed them to."

British Guiana-born Tom Hubbard learned the perils of simple phonography shortly after joining *Hansard* in 1919 as a 200-word-a-minute shorthand reporter. One of his colleagues misheard an M.P.'s plea for Dictaphones in a government office, jotted down "Detective Holmes." In transcribing his notes, the reporter decided to be more explicit, put the M.P. on record as having requested that Sherlock Holmes be assigned to the office.

As editor, Hubbard also learned to protect the members from themselves. On one occasion an M.P., discussing Uncle Sam's rapid growth, commented that "our country is growing too. Mother Canada is growing whiskers on her chin." Hubbard shuddered at the metaphor and consulted the member, who gratefully allowed it to be dropped from the record. But Hubbard drew a careful, well-defined line between phrase and fact. "No politician has the

* Named for London Printer Thomas Curson Hansard, who began publishing reports of British parliamentary debates in 1803.

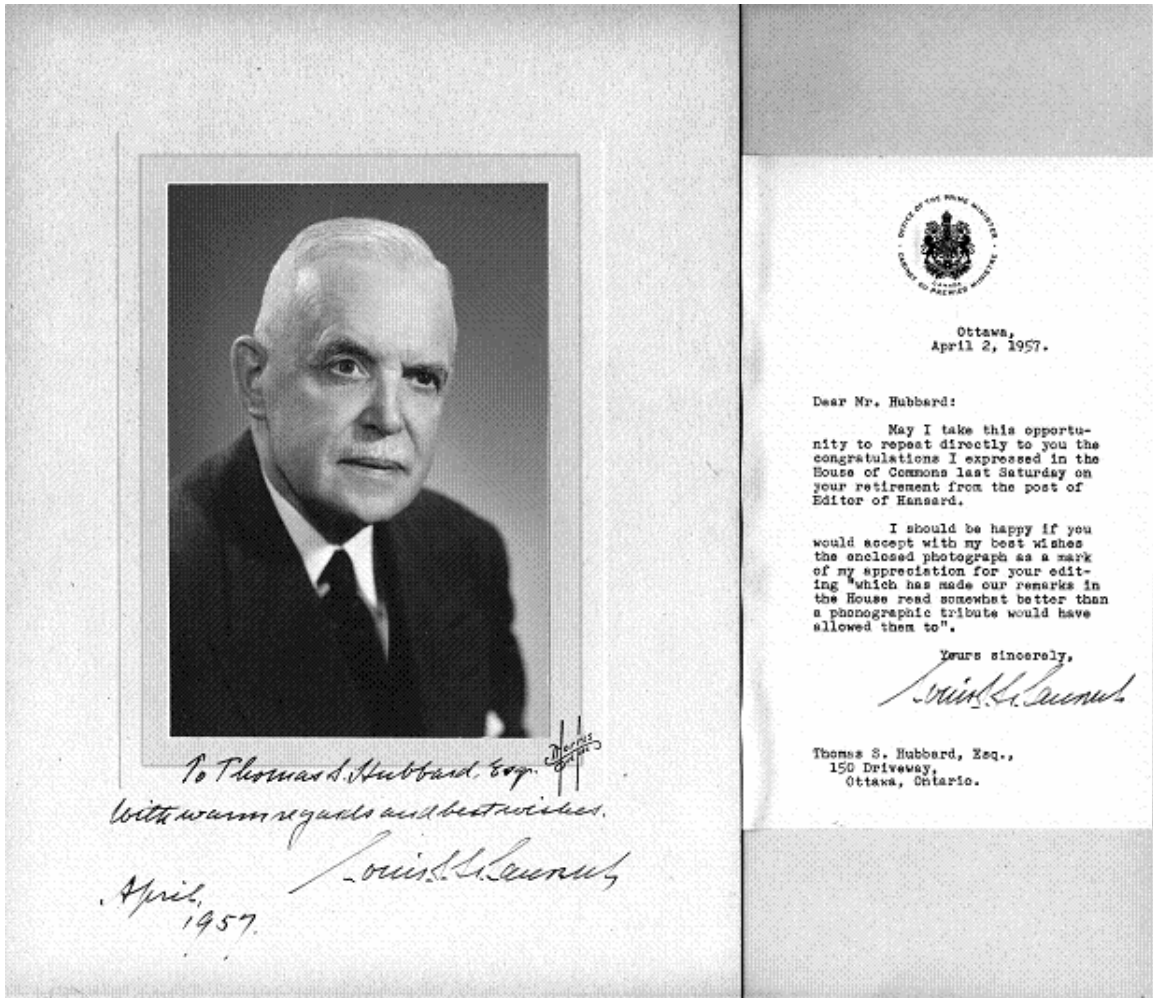


Dwight E. Dolan
EX-EDITOR HUBBARD & WIFE
He took the beard off Mother.

right to change any statement of fact in *Hansard*," he said quietly last week. "I have had one or two people beg me to change things, but if it is a matter of fact, then it is impossible to do so."

House members had barely left off pounding their desk tops for retiring Editor Hubbard when they began thumping again for another *Hansard* employee: Mrs. Joan Blair, 34, *Hansard's* first woman Commons reporter. Shapely, fair-haired Joan Blair made her entrance right in the middle of a question by CCF Member Harold Winch, created such a commotion that Winch stopped in midsentence. As Winch pulled himself together and made gallant tribute to "the ability and beauty of our new *Hansard* reporter," blushing Recorder Blair bent over her desk, dutifully scribbled the compliment into the official Parliament record.

À la Chambre, les députés de tous les partis et le premier ministre Louis Saint-Laurent lui ont rendu un chaleureux hommage pour souligner, comme l'a dit ce dernier, son irréprochable impartialité à l'endroit de tous les députés. Nous conservons précieusement la photo et la lettre que lui a remis le premier ministre à l'occasion de son départ à la retraite.



L'estime des députés pour mon grand-père n'avait d'égal que son respect pour l'institution parlementaire. La grande fierté qu'il éprouvait à exercer sa profession a d'ailleurs incité deux de ses fils, Thomas S. Jr. et Gilbert, à devenir eux aussi sténographes. Tom est devenu sténographe judiciaire à la division du juge-avocat des Forces canadiennes. Il faisait partie de l'équipe chargée de consigner les témoignages au procès pour crimes de guerre commis contre des Canadiens, tenu à Aurich, en Allemagne, après la Deuxième Guerre mondiale. En 1946, Tom a été invité par l'éditeur des débats à travailler comme sténographe auprès des comités de la Chambre. La présence de ce duo père-fils à la Chambre a marqué le début de la tradition Hubbard. Tom s'est ensuite joint à l'équipe des sténographes de la Direction des débats et des publications du Sénat, où il a connu une brillante carrière jusqu'à sa retraite comme éditeur en 1980. Son frère cadet, Gilbert, a suivi ses traces; il a été sténographe parlementaire et éditeur de 1963 jusqu'à sa retraite, en 1995. Encore aujourd'hui, il continue de mettre son savoir-faire au service des sténographes.



Thomas S. Hubbard Jr., Bruce Hubbard, Gilbert Hubbard—2005

Lorsque j'ai commencé à penser à mon futur métier, je ne pouvais évidemment faire abstraction de cette tradition familiale et de la possibilité que j'avais de la perpétuer. En 1970, j'ai donc décidé d'apprendre la sténographie. Les techniques avaient entre-temps évolué et les sténographes, comme mon oncle Gilbert, faisaient alors couramment usage de la sténotype. Je suis déménagé à Ottawa et j'ai entrepris ma formation. Aidé par mon oncle et déterminé à faire honneur au nom des Hubbard, je suis à mon tour devenu sténographe judiciaire en 1973.

Le jour où j'ai été embauché comme sténographe parlementaire, à l'automne de 1981, est le plus mémorable de ma carrière. La première fois que j'ai traversé le parquet de la Chambre pour me rendre à mon siège, j'ai réellement senti l'esprit des Hubbard. J'avais l'impression que ce siège m'était prédestiné et je voulais faire honneur à mon grand père.

La technologie a considérablement évolué depuis l'arrivée du premier Hubbard sur la colline du Parlement. Mon grand-père prenait des notes manuscrites sur un bloc sténo, puis les dictait à un copiste, qui les tapait à la machine à écrire manuelle. Gilbert recueillait les propos tenus en Chambre au moyen d'une sténotype et lisait ses notes phonétiques à un copiste, qui les transcrivait à l'aide d'une machine à écrire électrique. L'informatique est apparue plus tard, à l'époque où j'étais sténographe parlementaire.

J'ai eu le privilège d'assister à quelques-uns des événements les plus émouvants, dramatiques et même drôles de la vie parlementaire canadienne. J'étais présent le jour où Harvie Andre a déposé la motion d'ajournement qui a déclenché le tristement célèbre épisode des cloches en mars 1982. Il y a eu aussi ce fameux échange entre Sheila Copps et John Crosbie. Je me rappelle avoir tendu l'oreille

pour ne rien manquer de la réponse de Mme Copps, lorsqu'elle a rétorqué à M. Crosbie qu'elle n'était « le bébé de personne ». J'ai aussi eu la chance d'être présent à la Chambre le jour où la motion demandant le rapatriement de la Constitution a été adoptée. J'avais alors joint ma voix à celles des députés pour entonner fièrement l'hymne national. Aujourd'hui, le simple fait de savoir qu'il y a plus de 60 ans, mon grand-père était lui aussi « aux premières loges pour voir l'histoire s'écrire » me procure une sensation vraiment unique!

Je suis vraiment convaincu d'avoir fait le bon choix de carrière. Même après 24 années passées à Chambre, je me sens chaque jour privilégié de faire partie de la tradition familiale des Hubbard.

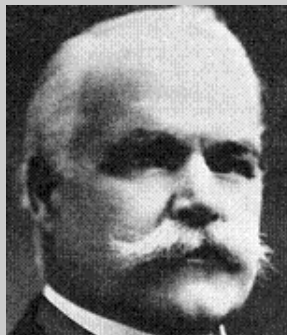
Pour tous ceux d'entre nous qui, de près ou de loin, collaborent à la préparation des publications parlementaires, le 125^e anniversaire du hansasd est une occasion de célébrer puisqu'il marque une page d'histoire que nous avons écrite ensemble.

QUELQUES FIGURES MARQUANTES

L'équipe du hansasd a compté dans ses rangs des personnalités marquantes. Comme sir John Bourinot, qui a par la suite été nommé greffier de la Chambre des communes, Alphonse Desjardins, fondateur du mouvement des coopératives de crédit en Amérique du Nord, et l'honorable James C. McCrae, membre de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 1999, qui a occupé plusieurs postes dans le Cabinet provincial, dont celui de procureur général et de ministre de la Justice.



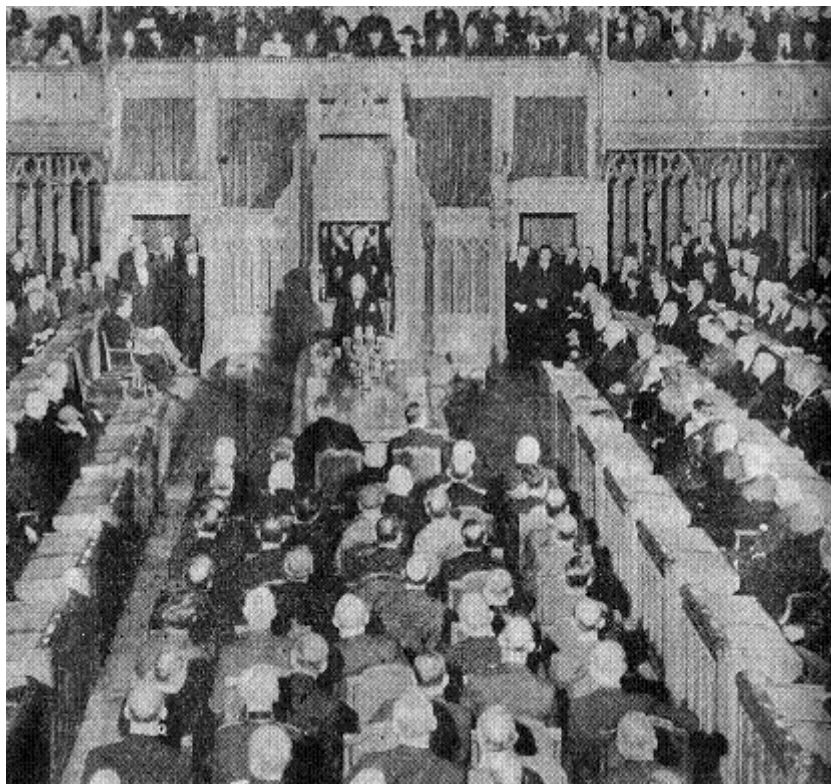
Bourinot



Desjardins



McCrae



Décembre 1941—Discours de sir Winston Churchill à la chambre. Les sténographes sont aux premières loges, devant le bureau.

100^e ANNIVERSAIRE, MAI 1980



Les sténographes parlementaires Gaston Saint-Jean et Brian Potvin (1980)

Dans son message de bons vœux adressés au personnel du hansard le 7 mai 1980, à l'occasion du centenaire de celui-ci, Sa Majesté la Reine Elizabeth II écrit :

C'est avec plaisir que je reçois les vœux de tous ceux qui participent à la publication des débats au Canada et je suis convaincue que cette institution demeurera impartiale et fidèle.



Plaque de bronze sur le mur de la rotonde de l'édifice du Centre, inaugurée par Madame le Président Sauvé. Elle représente un volume ouvert du compte rendu officiel, accompagné du texte suivant :

1880-1980

Le hansard n'existe pas seulement pour le législateur, mais, à vrai dire, pour la nation toute entière.

Cette plaque commémore l'intégration de la Division des comptes rendus des Débats aux services de la Chambre des communes.

Elle rend également hommage aux premiers artisans d'un compte rendu objectif des Débats, ainsi qu'à tous les sténographes qui ont œuvré pour le pays au cours du premier siècle du Hansard.

Lors des hommages rendus à la Chambre, Mme Sauvé a rendu celui-ci :

Des scribes de l'Antiquité aux copistes du moyen âge jusqu'aux fidèles transcrip-teurs du Hansard, il y a continuité

dans l'art, la patience et dans une fidélité que je tiens, en votre nom, à louer et à honorer.

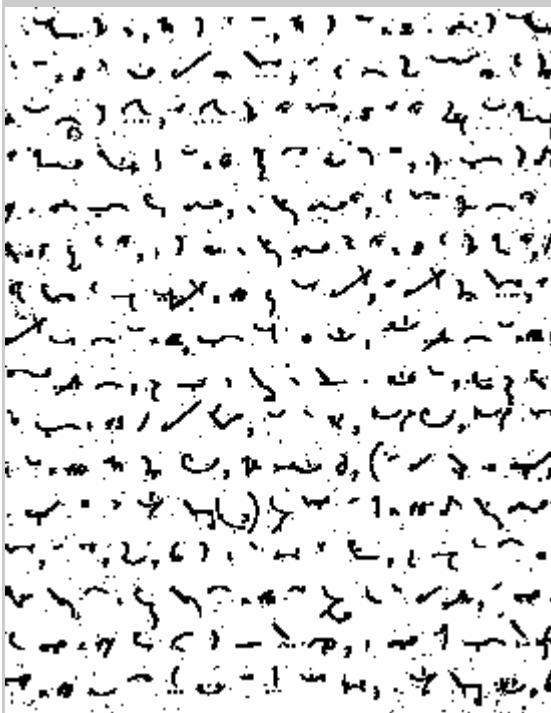
Ont aussi présenté leurs hommages, M. Yvon Pinard (député libéral de Drummond, Québec), à titre de président du Conseil Privé, le très honorable Joe Clark (député progressiste-conservateur de Rocky Mountain, Alberta), chef de l'Opposition, et M. Stanley Knowles (député néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, Manitoba).

Toujours à l'occasion du centenaire, M. John Ward, alors éditeur en chef des débats (anglais), a publié *The Hansard Chronicles*, ouvrage dans lequel il relate l'histoire des comptes rendus officiels au Canada et en Grande-Bretagne.

En octobre de la même année, une attrayante exposition historique se tenait dans le hall d'honneur à l'extérieur de la Bibliothèque du Parlement, montrant notamment des exemplaires de comptes rendus de délibérations de divers pays. La réunion de ces publications, comme il a été noté à l'époque, témoignait de la reconnaissance universelle du principe des comptes rendus parlementaires.

Les premiers sténographes parlementaires canadiens utilisaient la méthode Pitman-Gregg. Ils prenaient note des débats tout en observant le déroulement des travaux à partir des quatre pupitres dans l'allée centrale de la Chambre, et ils transcrivaient ensuite les interventions des députés en vue de leur publication dans le hansard.

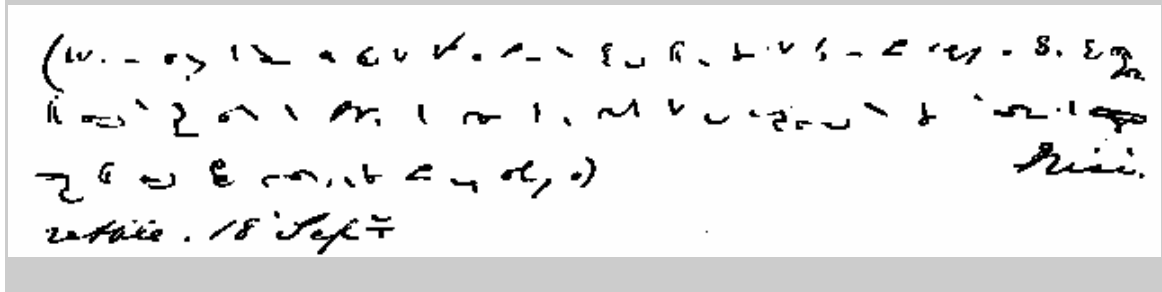
Extrait de l'évangile selon saint Jean, noté en sténographie Pitman à gauche :



1. Au commencement était le Verbe et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu. 2. Il était au commencement avec Dieu. 3. Tout fut par lui, et sans lui rien ne fut. 4. Ce qui fut en lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, 5. et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas saisie. 6. Il y eut un homme envoyé de Dieu. Son nom était Jean. 7. Il vint pour témoigner, pour rendre hommage à la lumière, afin que tous crussent par lui. 8. Celui-là n'était pas la lumière, mais il avait à rendre témoignage à la lumière. 9. Le Verbe était la lumière véritable, qui éclaire tout homme; il venait dans le monde. 10. Il était dans le monde, et le monde fut par lui, et le monde ne l'a pas reconnu. 11. Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont pas accueilli. 12. Mais à tous ceux qui l'ont accueilli, il a donné pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, 13. lui qui ne fut engendré ni du sang, ni d'un vouloir de chair, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu. 14. Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous, et nous avons contemplé sa gloire, gloire qu'il tient de

son Père comme Fils unique, plein de grâce et de vérité. 15. Jean lui tend témoignage et il clame : « C'est de lui que j'ai dit : Celui qui vient derrière moi le voilà passé devant moi, parce que avant il était. » 16. Oui, de sa plénitude nous avons tous reçu, et grâce pour grâce. 17. Car la Loi fut donnée par Moïse; la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.

De nombreux professionnels ont appris la sténographie, avocats et journalistes, par exemple, de même que les sténographes parlementaires et judiciaires. Voici un texte écrit en 1883, selon une méthode sténographique plus ancienne (peut-être celle de Gurney), par sir John S. Thompson, quatrième premier ministre du Canada et ex-sténographe à la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse :



Les machines à écrire, premiers outils mécaniques adoptés par la Direction des comptes rendus, ont d'abord été utilisées par les sténographes puis par les copistes jusqu'au milieu des années 1980. Les délibérations étaient dactylographiées sur des liasses à carbone pour distribution aux éditeurs, à l'imprimeur, à la traduction, à la presse et aux députés. Elles étaient imprimées sur du papier bleu, d'où l'expression « les bleus ». Les machines à écrire électriques sont devenues courantes dans les bureaux dans les années 1950.



Les éditeurs recevaient la transcription du texte et y apportaient des corrections à la main. Ils devaient notamment (c'est encore le cas aujourd'hui) prendre connaissance des changements indiqués sur les bleus par les députés et intégrer ceux jugés acceptables (c.-à-d. qui ne nuisent pas à la continuité du

texte ou ne changent pas le sens des propos tenus; des corrections à la graphie des noms propres, aux citations, aux passages mal entendus). Le personnel administratif assemblait ensuite les versions anglaise et française dans l'ordre approprié et la version des éditeurs devenait alors ce qu'on appelait la « bible ». À la fin de la séance, le texte révisé était envoyé par messenger aux imprimeurs où il était entièrement retapé et composé, en même temps que la version traduite provenant du Bureau de la traduction.



Le sténographe Douglas Baker dicte des notes prises en sténographie de Pitman à la copiste Dorothy Davis, qui les transcrit sur une machine à écrire électrique (vers 1960).

Encore aujourd'hui, la version papier du hansard est livrée aux députés à l'intérieur de la Cité parlementaire, au plus tard à 9 heures, le lendemain de la séance. Avec l'avènement de l'édition électronique, le hansard est souvent accessible sur Internet partout dans le monde très tôt le lendemain.

Les sténotypes utilisées par les sténographes parlementaires (français et anglais) pour la saisie des délibérations ont longtemps été en usage. Elles produisent une longue bande imprimée, semblable à celle d'une calculatrice ou d'une caisse enregistreuse. Les sténographes dictaient le texte aux copistes qui le tapaient directement à la machine à écrire et en profitaient pour corriger les fautes grammaticales qui pouvaient s'y être glissées.

Huit équipes de sténographes-copistes se relayaient aux 10 minutes à la Chambre. Elles veillaient à intégrer les formules de la procédure et effectuaient aussi une relecture pour vérifier l'exactitude du texte. À la fin des années 1960, on a commencé à produire des enregistrements analogiques, que les sténographes et autres intervenants pouvaient consulter pour plus de certitude.

HANSARD

Le terme « hansard », pour désigner les comptes rendus parlementaires, rappelle la contribution de T.C. Hansard à la préparation des comptes rendus des débats à Westminster de 1812 à 1892. Il est largement utilisé pour désigner les comptes rendus officiels des délibérations parlementaires partout au Canada et ailleurs dans les pays de langue anglaise.

Contrairement à ce qu'on peut croire, le hansard n'est pas une transcription textuelle des débats. *La procédure et les usages de la Chambre des communes* (chapitre 24) précise :

Les débats de la Chambre des communes, communément appelés les Débats ou le hansard, constituent le compte rendu *in extenso* des débats qui ont lieu à la Chambre et en comité plénier, avec les changements nécessaires sur le plan grammatical, terminologique et rédactionnel.

Le commentaire 55 de la 6^e édition du Beauchesne explique :

Le hansard n'est pas une transcription mot pour mot des débats de la Chambre, mais une transcription *in extenso*. En cas de répétition, ou pour toute autre raison, par exemple afin de donner des précisions utiles, il est permis de modifier des phrases afin que chacun puisse, à la lecture du hansard, comprendre le sens de ce qui a été dit. Les responsables du hansard sont tenus de rendre les phrases plus lisibles étant donné qu'il y a une différence entre la langue parlée et la langue écrite.

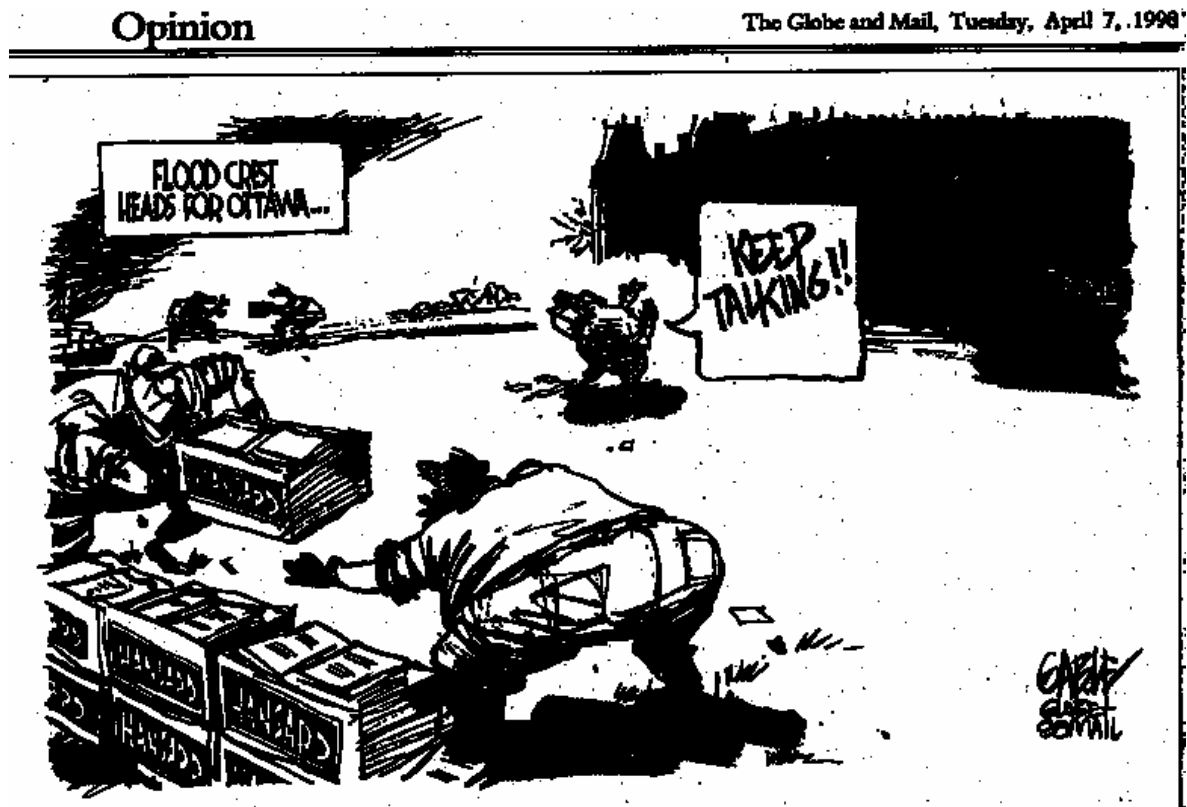
Les interventions du Président de la Chambre, d'un ministre ou d'un simple député sont traitées avec la même impartialité.

Le 16 février 1971, le premier ministre Pierre Elliot Trudeau a lancé son désormais célèbre « fuddle duddle » lors d'un échange avec le député John Lundrigan (député conservateur de Gander–Twillingate, Terre-Neuve-et-Labrador), à l'occasion d'un vif débat sur l'assurance-chômage. Lorsque sommé de confirmer qu'il avait bel et bien prononcé ces mots, M. Trudeau a répliqué que si l'inattaquable hansard les avait reproduits, c'est qu'il l'avait sans doute fait.

Produire dans des délais serrés une version bilingue fidèle de propos politiquement délicats implique de fortes pressions sur l'ensemble du personnel,

des clients et des partenaires associés au processus de production des publications parlementaires.

De malencontreuses erreurs peuvent se produire et susciter des critiques, au grand dam des employés qui produisent le hansard, mais il arrive aussi que les projecteurs de l'actualité les fassent sourire, comme cette caricature de Gable parue le 7 avril 1998 :



Reproduite avec l'autorisation du quotidien *The Globe and Mail*

Une résolution adoptée en 1977 a permis l'installation de caméras dans la Chambre des communes. Il est convenu que la diffusion des débats de la Chambre et de ses comités, par la radio et la télévision, respectera des principes semblables à ceux régissant le compte rendu officiel.

Tout comme l'agent des délibérations et de la vérification d'aujourd'hui, la caméra est concentrée sur l'occupant du fauteuil ou sur le député qui prend la parole.

DE 1980 À 2000—TECHNOLOGIE ET PROCESSUS

La nouvelle technologie est arrivée sur la colline du Parlement en 1981. C'est à ce moment qu'on a équipé les bureaux des 282 députés de systèmes autonomes de traitement de textes et qu'on les a reliés à un réseau local (RL) par câble coaxial à large bande. Cette technologie a été adoptée par les Publications parlementaires (PP) au milieu des années 1980, lorsqu'il fut décidé d'enregistrer le signal audio sur des cassettes analogiques à cause de l'augmentation du nombre de réunions des comités.

Les secrétaires de séance assistaient également aux réunions des comités pour faire fonctionner les consoles, ouvrir et fermer les micros des députés et enregistrer une piste parallèle où elles identifiaient les intervenants et « commentaient » les délibérations. Elles étaient les yeux et les oreilles du Service des comptes rendus des comités dans la salle du comité.

Les secrétaires de séance transcrivaient aussi des segments de cinq minutes du signal audio. On utilisait alors des lecteurs optiques de caractères (LOC) afin de numériser le texte dactylographié. Bientôt, des secrétaires de séance produisaient un texte sur des ordinateurs de bureau (Rainbows).



La secrétaire de séance Nancy Larabie se prépare à transcrire des témoignages à partir d'une cassette audio, à l'aide d'un ordinateur personnel Digital Rainbow.

Le texte qu'elles produisaient était enregistré sur disquette et acheminé avec la cassette audio en petits lots vers un premier service de révision, puis vers un deuxième service de révision chargé de relire le texte d'une réunion complète.

Une fois la révision terminée, le texte était envoyé au greffier du comité pour distribution aux membres ainsi qu'au Bureau de la traduction. Le Service des publications assemblait les versions anglaise et française des témoignages.

Peu de temps après, les responsables du hansard emboîtèrent le pas et commencèrent à utiliser des ordinateurs Rainbow. Les sténographes dictaient les débats à partir de leurs notes sur des cassettes audio, dont le contenu était ensuite transcrit par des copistes et enregistré sur disquette.

Ce système fonctionnait bien, mais on passa ensuite à une technologie de deuxième génération, le Système automatisé des publications parlementaires (SAPP), en vue d'automatiser la production des textes. Édifié sur la base du

réseau OASIS, le SAPP enregistrait le texte dans une grappe d'ordinateurs VAX CLUSTER, ce qui permettait d'éliminer les disquettes. Lorsqu'une prise était terminée, on expédiait le texte au moyen de la touche « or » (nommée ainsi à cause de sa couleur). Le système offrait un affichage double permettant aux éditeurs de visualiser les versions anglaise et française côte à côte, une innovation majeure. On utilisait un fichier de contrôle afin de s'assurer que les deux versions étaient bien alignées et figuraient sur des pages correspondantes des documents anglais et français respectifs.

Le SAPP a d'abord servi à la production des témoignages de comités, mais on l'a bientôt adapté aux débats. Des lots de prises étaient envoyés au Bureau de la traduction tout au long de la journée. Toutes les prises de 10 minutes accompagnées de leur traduction étaient rassemblées par les opérateurs de textes qui travaillaient en ligne à partir du VAX CLUSTER. Leur version finale était transmise en ligne au bureau d'impression; le texte y était composé et 12 000 copies étaient imprimées et distribuées aux députés et aux responsables pour 8 h.

C'est à cette époque que les sténographes parlementaires disparurent de la Chambre des communes. Au début, ils furent remplacés par des transéditeurs qui occupaient les mêmes pupitres afin de prendre note des noms des intervenants, des éléments à chercher, etc.; ils s'en retournaient ensuite au bureau des débats pour transcrire le texte et apporter le même genre de révisions que celles des sténographes. Graduellement, les transéditeurs en vinrent à ne produire que le texte et furent remplacés sur le parquet par des moniteurs des délibérations qui indiquaient le nom des intervenants dans un sténomasque aux fins de l'enregistrement audio et prenaient des notes de base sur les délibérations.

Peu de temps après la mise en place du SAPP, on opta pour l'enregistrement audionumérique. Un système de traitement de la voix vint remplacer le système d'enregistrement analogique. Le personnel chargé de la production du texte n'avait plus à s'en remettre à des cassettes audio car il avait directement accès au signal audio au moyen d'un ordinateur de bureau. La Chambre des communes fut alors inondée de demandes en provenance d'autres assemblées législatives désireuses de voir fonctionner cette technologie de pointe.

Au cours de cette période, nos partenaires changeaient eux aussi les modalités de leurs opérations. Les Services d'imprimerie du ministère des Approvisionnements et Services (anciennement l'Imprimeur du Roi/de la Reine), qui auparavant employaient un nombre important de dactylos chargés de recomposer sur clavier, de relire les épreuves et de réviser le texte, ne recevaient plus qu'une version électronique du texte pour impression et publication. Au début des années 1990, notre Service des publications prit le relais, assumant la responsabilité de l'original prêt à photographier, qu'imprimaient dorénavant les Services d'impression de la Chambre des communes.

Chacun son caractère... On a souvent demandé pourquoi le hansard utilise aussi peu les capitales ou lettres de haut de casse. Les expressions « haut de casse » et « bas de casse » pour désigner l'emploi ou non de majuscules font référence aux casiers supérieurs et inférieurs de la casse contenant les caractères d'imprimerie nécessaires aux compositeurs. Les sténographes et les copistes d'autrefois s'efforçaient d'accélérer le travail d'impression de nuit en réduisant le nombre de fois où les compositeurs devaient passer d'un casier à l'autre.

En avril 1995, on adopta de nouveaux modèles d'impression lorsque les témoignages de comités furent offerts pour la première fois sous forme électronique seulement. Peu de temps après, le hansard fut lui aussi diffusé sous forme électronique. Toutefois, on continue d'imprimer un petit nombre de copies papier du hansard pour distribution dans l'enceinte parlementaire et aux bibliothèques publiques du Canada qui souscrivent au Programme des services de dépôt.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de mots, il y avait une augmentation de la quantité de recherches à effectuer pour vérifier le texte lui-même, les citations, les noms, etc. On mit donc sur pied une petite unité de recherche chargée de trouver rapidement ces renseignements pour les transéditeurs et les éditeurs. Les avantages apparurent immédiatement et l'unité s'élargit pour devenir le Centre de documentation.

Tandis qu'évoluaient les méthodes de production des témoignages des comités et du hansard, les Publications parlementaires assumèrent de nouvelles responsabilités vers la fin des années 1980, avec la préparation et la publication des textes de loi. Les projets de loi d'initiative parlementaire furent produits à l'aide de la même technologie VAX, puis d'Interleaf. Ces avancées technologiques comptèrent pour beaucoup dans la réduction des délais et des coûts et de l'amélioration de l'exactitude. D'importants gains d'efficacité furent réalisés à partir du moment où il devint relativement facile de modifier un projet de loi tout au long des étapes parlementaires, sans devoir attendre de forts tirages.

En 1993, l'impératif de la confidentialité et l'urgence des demandes menèrent à la création de l'Unité satellite des publications législatives du Service des publications. À l'aide des technologies VAX et Interleaf, l'Unité satellite a pu travailler de concert avec le ministère de la Justice et faire passer le texte des projets de loi du format électronique initial à un format simplifiant en bout de chaîne le processus des publications législatives.

En 1996, on publia pour la première fois les textes de loi sur Internet. L'Unité législative prépare pour l'impression les projets de loi d'initiative gouvernementale et parlementaire qui sont présentés à la Chambre des communes ou au Sénat, depuis la première lecture jusqu'à l'étape de la *Gazette*. L'Unité prépare également les amendements et motions d'amendements que proposent les députés lors de l'examen article par article et à l'étape du rapport des projets de loi.

La production de rapports de comités est aussi devenue une responsabilité des Publications parlementaires. Le personnel du Service des publications travaille de près avec le personnel de comités (greffiers, recherchistes, rédacteurs contractuels) et les traducteurs pour satisfaire à la demande des comités parlementaires. Les exigences des rapports de comités incluent : le respect du texte de l'ébauche, la réduction des échéances en raison de la décision du comité de déposer le rapport plus tôt, les changements de dernière minute et le défi posé par les opinions dissidentes. Le personnel du Service des publications effectue aussi une concordance du texte traduit avec l'original afin d'en assurer l'exactitude.

DE 2000 À L'HEURE ACTUELLE—PRISME ET LA GESTION DE L'INFORMATION

Le Centre d'enregistrement reçoit un signal audio des délibérations de la Chambre et de ses comités qui siègent en différents endroits de la Cité parlementaire et ailleurs au Canada, à partir de là, le signal audio est distribué en segments de cinq minutes aux transécrivains, aux éditeurs et aux autres responsables de la production.

Avec l'arrivée de l'enregistrement audionumérique, au début des années 1990, la technologie a fait de grands pas en avant. L'image (à gauche) montre les appareils de traitement de la voix nécessaires à l'enregistrement des délibérations des travaux de la Chambre et des comités dans la Cité parlementaire. La tour d'enregistrement audio (à droite) fait partie de la deuxième génération d'équipement d'enregistrement numérique de PRISME.



Après la prolongation du cycle de vie des systèmes existants bien au-delà de ce qui avait été prévu, les Publications parlementaires ont de nouveau été appelées à jouer un rôle de premier plan, cette fois dans la conception et la mise en œuvre de PRISME, une infrastructure de gestion de l'information procédurale s'appliquant à l'ensemble de l'institution et basée sur les technologies SQL et XML. Ce système a la capacité de gérer tous les aspects de la publication de l'information parlementaire, de la saisie du parlé jusqu'à la publication finale des documents électroniques et des documents papier dans les deux langues officielles.

Lancé en 2001, PRISME reposait sur trois principes fondamentaux : l'intégrité et la cohérence des données; la conservation des dossiers historiques des événements; et la transition d'une organisation centrée sur les documents à une organisation centrée sur l'information.

Le système exploite une base de données contenant des renseignements procéduraux et parlementaires. Nos partenaires des services procéduraux enregistrent dans PRISME des données de base comme les avis de réunion, les inscriptions du *Feuilleton* ainsi que les noms et affiliations des députés.

Lorsqu'un président de comité ou le Président de la Chambre annonce officiellement le début des travaux, les agents des délibérations et de la vérification inscrivent les événements dans PRISME. Au fur et à mesure que les députés se lèvent pour prendre la parole ou que des motions sont proposées, un événement connexe est créé.

Depuis 2001-2002 la saisie des débats et des témoignages des comités est effectuée sur place par les agents des délibérations et de la vérification (ADV), les yeux et les oreilles de l'équipe de production. Ces agents utilisent PRISME afin d'enregistrer le nom du député qui a la parole, l'affaire qui est à l'étude ainsi que le nom de l'occupant du fauteuil; ils se servent du sténomasque pour superposer le nom des intervenants, des commentaires hors champ et d'autres renseignements qui pourraient se refléter dans le rapport officiel.



L'ADV Éric Cadieux, en train d'utiliser le sténomasque à la Chambre (2005)

Travaillant à partir de l'audio numérique, les transéditeurs entament leur travail après que PRISME a regroupé les événements en prises (des segments de 5 minutes) et les a distribués. Après environ 30 minutes, le texte achevé d'un segment est enregistré dans la base de données PRISME et disponible pour les éditeurs et traducteurs, et, dans le cas du harsard, distribué aux députés en tant que « bleus ». Les bleus des comités sont accessibles aux députés, aux greffiers et aux bureaux de recherche uniquement après la transédition du texte d'une séance complète.

Les éditeurs récupèrent le texte dans PRISME et corrigent la syntaxe, vérifient les demandes d'information, ajoutent des rubriques et lisent des segments plus longs afin d'assurer la continuité du texte.

Les agents des délibérations et de la vérification, tantôt s'occupent de saisir et d'annoter les événements qui ont lieu dans la Chambre et dans les salles de comités, tantôt effectuent des recherches au Centre des délibérations et de la vérification. Ils mettent à profit l'expérience et les connaissances que leur procure leur présence à la Chambre ou dans une salle de comité afin de répondre aux demandes de renseignements des transéditeurs et des éditeurs.

Créé en 1992, le Centre a accumulé plus de 83 000 articles dans sa base de données et il est le gardien des volumes reliés du Hansard.

Les éditeurs examinent les modifications aux bleus proposées par les députés. Une fois les révisions apportées et la base de données PRISME mise à jour, le texte est envoyé au Bureau de la traduction et au Service des publications.

Le personnel du soir du Service des publications qui s'occupe de la publication du Hansard et de l'assurance de la qualité commence à travailler vers 21 heures à chaque jour de séance de la Chambre. Il vérifie le code XML, le formatage des événements et les insertions comme les votes à la Chambre ou les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Ils intègrent également le texte traduit afin que deux versions du Hansard soient créées chaque jour, l'une en français et l'autre en anglais. Leur dernière tâche consiste à afficher la version électronique sur Internet (vers 3 heures) et à créer une version PDF qui est affichée et envoyée aux Services d'impression pour la création de la copie papier.

Les agents des publications et de l'assurance de la qualité s'acquittent de tâches semblables pour la préparation des témoignages de comités. Les échéances de publication sont maintenant de 24 heures pour les bleus, de 5 jours pour les comités de priorité 1, et de 10 jours pour ceux de priorité 2. Toutefois, à cause du détail du contenu et des recherches nécessaires ainsi que de l'énorme charge de travail que cela représente, par exemple en une semaine en mars 2005 il y a eu 68 réunions de comités, un record, il faut déployer des efforts considérables pour publier à temps. Les témoignages de comité sont publiés dans les formats électroniques HTML et PDF.

En 2005, on est en train de travailler à l'élaboration d'un module PRISME pour aider à la création des index et à la gestion de l'information parlementaire. Le personnel des Publications parlementaires a apporté d'importantes améliorations en appliquant les avancées technologiques à ses pratiques de gestion de l'information. L'organisation et l'analyse d'un point de vue humain de l'information parlementaire révèlent que les besoins actuels et futurs d'information des clients, partenaires et utilisateurs peuvent être satisfaits au moyen de différents outils de recherche, dont des index papier et électroniques ainsi que des moteurs de recherche. Les indexeurs sont devenus des agents de gestion de l'information, afin de refléter l'objectif prioritaire de structurer et d'outiller la collection afin que les utilisateurs puissent effectuer en tout temps et en tout lieu leurs propres recherches.



Unité de gestion de l'information—2005

À l'avant : Yves Laliberté, François Poliquin

À l'arrière : Manon Carpentier, Gaston Massé, Joanne Sacoutis, Chris Lambert, Nicole Blais, Guy Desmarais, Suzanne Proulx, Richard Woodley, Bruce Hubbard, John Wallner

Absente : Joan Blanchard

Étant donné l'ampleur des opérations et le volume du travail, les services des comptes rendus et des publications ont besoin d'une forte équipe de soutien. Les agents des prévisions analysent les charges de travail afin de s'assurer que les employés nommés pour une période indéterminée, saisonniers et sur appel sont disponibles pour satisfaire aux échéances de production. Les agents de soutien des applications fournissent une formation et un coaching adaptés en temps utile de même qu'un soutien fonctionnel immédiat aux utilisateurs finaux de PRISME. Ils participent à la conception des améliorations et à la mise à l'essai des nouvelles versions afin d'assurer que l'application PRISME cadre avec les exigences actuelles et futures du milieu. Enfin, des services structurés de formation et de communication constituent des éléments clés de prestations continues et efficaces aux clients.

PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

Le rôle des **Publications Parlementaires** est de saisir et d'organiser l'information parlementaire afin qu'elle soit publiée et la rende accessible sous forme de publications parlementaires dans les deux langues officielles exempte d'erreurs et dans des délais opportuns, et qu'elle ait la qualité voulue pour les députés et le public.

Notre Vision:

- Nous mettrons en place un service souple de transmission de données et d'information
- Nous établirons des normes de service d'édition avec nos partenaires
- Nous rehausserons le service d'information parlementaire
- Nous continuerons d'être un chef de file mondial de la publication de l'information parlementaire

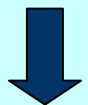
CLIENTS PRINCIPAUX DES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES :

- Députés
- Bibliothèques du Parlement
- Ministères
- Bibliothèques de dépôt
- Groupes de pression
- Public



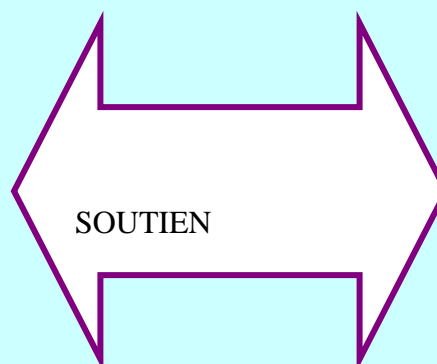
PRODUITS :

- Bleus des débats
- Débats (*hansard*) (Internet/PDF/HTML)
- Témoignages des comités (Internet) (PDF/HTML)
- Bleus des comités (Intra Net)
- Projets de loi du gouvernement / Modifications
- Comités / projets spéciaux
- Index (HTML/CD-ROM)



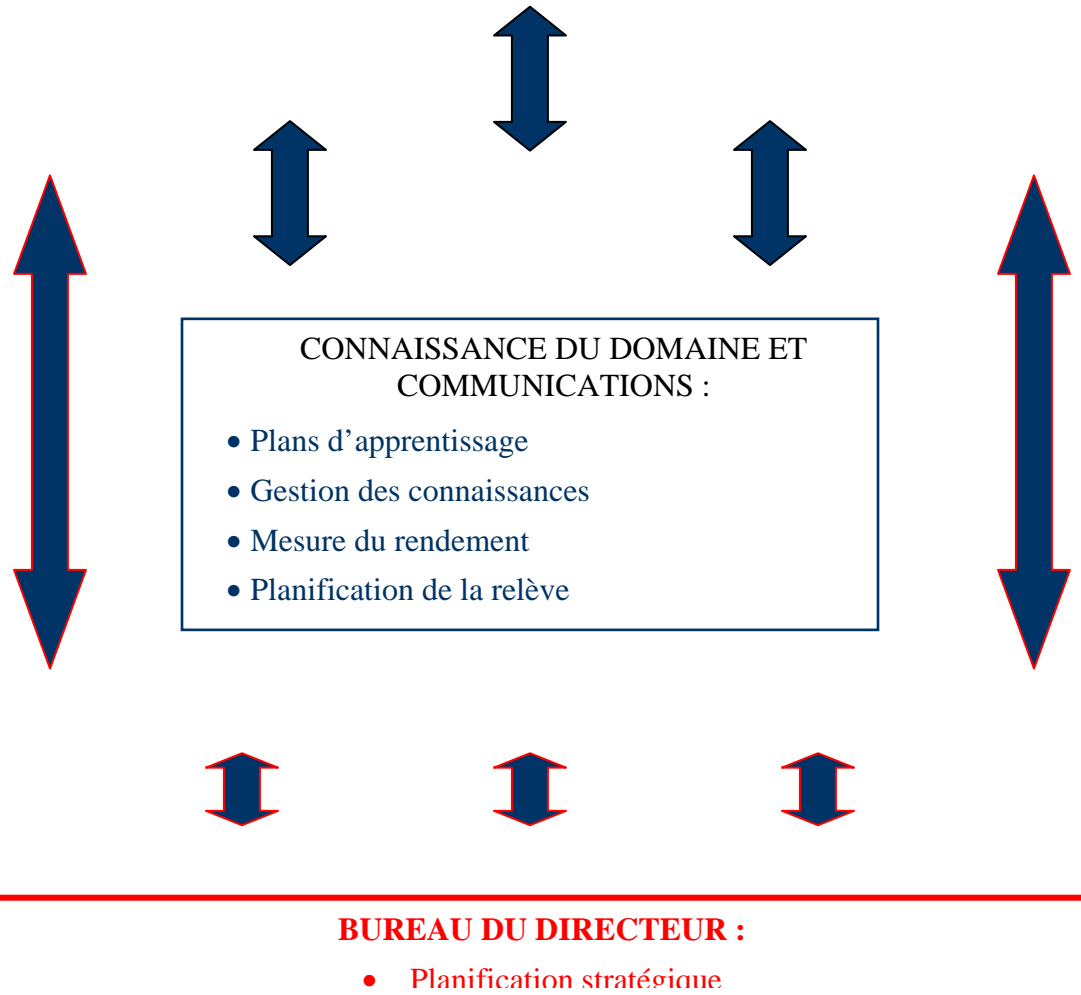
SERVICE DES COMPTES RENDUS :

- Enregistrement audio et saisi des événements
- Transédition
- Vérification
- Édition
- Prévisions et contrôle



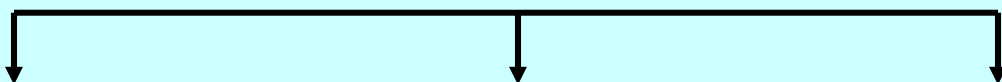
SERVICE DES PUBLICATIONS :

- Publication et assurance de la qualité
- Relecture
- Gestion de l'information (Index et référence)
- Prévisions et contrôle



COMMENT NOUS LIVRONS NOS PRODUITS

FEUILLETON / FEUILLETON DES AVIS / ORDRE PROJÉTÉ DES TRAVAUX / AVIS AUX COMITÉS



ENREGISTREMENT AUDIO ET SAISI DES ÉVÉNEMENTS : Ces activités ont lieu sur la Colline du Parlement et en divers endroits du Canada aux fins de l'enregistrement et de la diffusion des délibérations des comités et des débats de la Chambre. Les événements sont saisis dans la base de données de PRISME au moyen d'ordinateurs portatifs pour la production des publications et pour les microphones dans les salles de comité. (**Agents, Délibérations et Vérification (Service des comptes rendus)**)

TRANSÉDITION : Transédition de segments d'environ 5 minutes des délibérations pour créer une première version révisée (bleus) dans la base de données PRISME aux fins de distribution. (Bleus des délibérations des comités aux greffiers pour distribution plus large. Bleus des délibérations de la Chambre aux députés et à leur personnel, aux médias à l'Intranet, aux greffiers et aux éditeurs). Les bleus de la Chambre peuvent être consultés par le Bureau de la traduction dans la base de données de PRISME. (**Transéditeurs (Service des comptes rendus)**)

VÉRIFICATION : Vérification de textes dans les demandes de renseignements des transéditeurs, des éditeurs, des relecteurs et des agents de publication et de l'assurance de la qualité qui se servent de la base de données de PRISME, d'ouvrages et d'outils de référence, des publications parlementaires, d'Internet, des questions posées au téléphone, etc. (**Agents Délibérations et Vérification (Service des comptes rendus)**)

ÉDITION : **Vérification du texte** des délibérations de la Chambre des communes, des comités et des autres organisations parlementaires pour assurer la clarté linguistique, l'exactitude, la cohérence et le respect des normes du Parlement et de la Chambre à cet égard. Le Bureau de la traduction et le Service des publications peuvent obtenir la version révisée dans la base de données de PRISME. (**Éditeurs (Service des comptes rendus)**)

TRADUCTION
(Traducteurs (Bureau de la traduction,

PUBLICATION ET ASSURANCE DE LA QUALITÉ : Préparation technique rigoureuse, entrée des données, formatage, assurance de la qualité (relecture et vérification de la concordance, notamment) et publication des versions provisoires et finales des textes parlementaires traduits (débats, lois [motions, projets de loi d'initiatives parlementaires, projets de loi de la Chambre et du Sénat], témoignages des comités, rapports des comités et projets spéciaux) et préparation de ces documents en vue de leur publication sous forme électronique et imprimée. (**Agents de publication et d'assurance de la qualité (Service des comptes rendus)**)

RELECTURE : Relecture et révision finales des documents parlementaires produits dans les deux langues officielles et vérification de la concordance des versions anglaises et françaises. (**Relecteurs, (Service des publications)**)

GESTION DE L'INFORMATION: Analyse de l'information parlementaire de grande importance (p. ex. harsard) et de la mise en œuvre des instruments et des systèmes de gestion de l'information pour offrir à la clientèle un accès fiable, complet et convivial à l'information et aux documents parlementaires stockés sous forme numérique. (**Agents de gestion de l'information (Service des publications)**)

Soutien administratif

Tâches liées au comptoir de service, le suivi de la production, l'entrée de données et la

Soutien aux applications

Formation, encadrement soutien fonctionnel général des applications aux utilisateurs finaux de PRISME de secteurs administratifs déterminés dans l'ensemble de la Cité parlementaire

Il faut voir à ce que

l'application PRISME et le processus administratifs afférents soient adaptés aux besoins fonctionnels actuels et

2005 ET AU-DELÀ

QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR?

Pour souligner ce 125^e anniversaire et contribuer à préserver les vieilles traditions tout en en créant de nouvelles, nous avons lancé notre nouveau site Web le 28 avril 2005 sur Intranet.

Normes, lignes directrices, formats de présentation, modules Prisme, petits trucs, listes de graphies préférées, rôles et responsabilités des différents groupes de travail, et d'autres renseignements facilement accessibles et consultables concernant la production des publications parlementaires, tout cela a été regroupé sur un même site. Cela facilitera la formation des nouveaux employés, la mise à jour des connaissances et le partage de renseignements uniformes et fiables, ce qui ne pourra qu'améliorer la qualité de nos publications.



Site web des
Publications parlementaires

Disponible à l'intranet
dès le
28 avril 2005
<http://hoc-cdc/publications>

HANSARD
125 1880 • 2005

"Préserver d'anciennes traditions et en créer de nouvelles"

The image is a promotional graphic for the new website of the House of Commons publications. It features a green and white color scheme. At the top, the text 'Site web des Publications parlementaires' is written in a serif font. To the right of this text is a circular logo with the word 'Nouveau' repeated twice in a stylized, overlapping manner. Below the main title, it states 'Disponible à l'intranet dès le 28 avril 2005' and provides the URL 'http://hoc-cdc/publications'. In the bottom left corner, there is a logo for 'HANSARD' featuring a stylized building with a clock tower, and the text '125 1880 • 2005' below it. At the bottom right, a quote reads: 'Préserver d'anciennes traditions et en créer de nouvelles'.

Au fil du temps, les sténographes parlementaires de 1880 sont devenus des agents des délibérations et de la vérification, les anciens copistes et éditeurs se sont transformés en transéditeurs et réviseurs, les compositeurs ont fait place aux éditeurs et agents de soutien des applications de gestion, les indexeurs de

1873 ont été remplacés par les agents de gestion de l'information d'aujourd'hui, mais ce qui n'a pas changé depuis 125 ans, c'est le professionnalisme et le dévouement de tous ces gens.

Et voilà que nous fêtons notre 125^e anniversaire, confiants dans l'avenir du hansard, qui continuera d'exister « pas seulement pour le législateur, mais, à vrai dire, pour la nation toute entière ». Cela est possible grâce à l'ardeur au travail de nombreuses personnes qui ont tenu, et continuent de tenir, un rôle dans cette fière tradition.



Équipe du Hansard 125

De gauche à droite : Martin Bédard, Christine Burbridge, Bruce Hubbard, Anne-Marie Vinet, Brian Potvin and John Wallner. Absents : Bonita Neri and Michel Boucher

LE HANSARD AU FIL DU TEMPS

Histoire canadienne et internationale, premiers ministres, etc.		Historique du hansard
Confédération (Macdonald, premier ministre) Premier brevet américain de machine à écrire	1867	Album regroupant les comptes rendus parus dans les journaux (sommaires non objectifs des délibérations)
Première rébellion des Métis	1869	
(Mackenzie)	1873	Premier index annexé au hansard relié
(Macdonald)	1878	
Premier brevet américain de sténotype	1879	
Galerie nationale du Canada	1880	Création de la Direction des comptes rendus officiels des débats; George B. Bradley, premier sténographe en chef; Embauche de six sténographes comme agents de la Chambre (sommaires objectifs des délibérations)
	1881	Rejet de la motion réclamant le démantèlement de la Direction des comptes rendus officiels des débats à la Chambre des communes; Embauche de copistes par les sténographes
Deuxième rébellion des Métis	1885	
Avènement de la sténographie de Gregg	1888	
(Abbott)	1891	
(Thompson)	1892	Alphonse Desjardins engagé comme sténographe parlementaire jusqu'en 1918
(Bowell)	1894	
(Tupper, Laurier)	1896	
Guerre des Boers	1898	
	1899	Albert Horton, sténographe en chef
	1900	Salaire annuel d'un sténographe : 2 000 \$
	1904	Premier index imprimé sous la forme d'une publication distincte
(Borden) Loi navale	1911	Le sténographe change de titre et devient éditeur des débats
Début de la Première Guerre mondiale	1914	
Incendie de l'édifice du Centre	1916	Thomas Patrick Owens, éditeur des débats
Fin de la Première Guerre mondiale	1918	
	1919	Thomas Hubbard engagé comme sténographe parlementaire (premier de trois générations de sténographes du Parlement)
(Meighen)	1920	
(Mackenzie King, Meighen)	1921	Alexander C. Campbell, éditeur des débats
(Mackenzie King) Affaire King-Byng	1926	George Simpson, éditeur des débats
	1929	Marcel Gabard, premier éditeur des débats (français)
(Bennett)	1930	
Traité de Westminster	1931	
(Mackenzie King)	1935	
	1936	Earl Courtney Young, éditeur des débats (anglais)
	1938	J. Henri MacKay, éditeur des débats (français)

Rapport Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales; Début de la Deuxième Guerre mondiale	1939	
Fin de la Deuxième Guerre mondiale	1945	
UNIVAC I, premier ordinateur sur le marché	1946	
(Saint-Laurent)	1948	
	1949	Paul Frenette, éditeur des débats (français)
UNIVAC I prédit le résultat des élections présidentielles américaines après dépouillement de 1 % des bulletins de vote	1952	Thomas Hubbard, éditeur des débats (anglais)
IBM lance la première machine à écrire électrique	1954	
	1955	Création de la Direction de l'index et référence
(Diefenbaker)	1957	Warren K. Buskard, éditeur des débats (anglais); Joan C. Blair, première femme sténographe
	1960	Adoption de la machine à écrire Selectric d'IBM
	1961	
(Pearson)	1963	
Débat sur le nouveau drapeau canadien Introduction du Régime de pensions du Canada	1964	
	1966	André Naubert, éditeur des débats (français)
(Trudeau)	1968	Louis R. Guertin, éditeur des débats (français)
Rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme	1969	N. L. Price, éditeur des débats (anglais)
Crise d'octobre	1970	
	1971	L'expression « fuddle-duddle » apparaît dans le hansard
Lancement par IBM de la machine à écrire Correcting Selectric II	1973	
	1974	J. G. Robertson, chef des débats (anglais); H. Lacombe, chef des débats (français)
Première télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes	1977	
	1978	Doug Baker, chef des débats (anglais)
(Clark)	1979	
(Trudeau)	1980	John Ward, chef (anglais), Pierre Savard, chef (français); 4 mai, 100 ^e anniversaire du hansard
Épisode des cloches Rapatriement de la Constitution	1982	Les sténographes font des quarts de travail pendant 14 jours
(Turner, Mulroney)	1984	
	1986	SAPP, adoption des ordinateurs Rainbow et du VAX
Guerre du Golfe	1991	Les transériteurs commencent à remplacer les sténographes; introduction des moniteurs des délibérations
	1992	Création du Centre de documentation (devenu le Centre des délibérations et de la vérification)
(Campbell, Chrétien)	1993	
	1995	Début de l'édition sur Internet

Attentats terroristes du 11 septembre	2001	17 septembre – 1 ^{er} hansard produit sur PRISME (comprend le débat en soirée sur les attentats du 11 septembre)
	2002	25 janvier - Production des témoignages de comités sur PRISME
(Martin)	2004	Octobre – Production sur PRISME des projets de loi Déménagement des Publications parlementaires au 181, rue Queen
	2005	Lancement du site Web des Publications parlementaires sur IntraParl; 4 mai – 125 ^e anniversaire du hansard

Réception du 125^e anniversaire du hansard—le 28 avril 2005

